

Thème 2 – La guerre au XXe siècle

Question 1 – Guerres mondiales et espoirs de paix

Cours 3

Les espoirs d'un ordre mondial au lendemain des conflits : la SDN.

I Fonder une paix durable fondée sur la sécurité collective

1. La conférence de Paris et les " 14 points " du président Wilson

- En janvier 1919, à Paris, débute la conférence chargée de négocier les traités de paix. Le président Woodrow Wilson y défend les principes qu'il a définis dès janvier 1918 devant le Congrès américain dans son " programme pour la paix du monde ", plus connu sous le nom des " 14 points " : liberté commerciale, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sécurité collective et création d'une " association générale des nations ".
- Cette proposition semble portée par un contexte favorable : l'Europe sort meurtrie de la guerre et dans chaque camp un fort courant pacifiste se développe. L'espoir d'une paix juste et d'un règlement pacifique des futurs conflits se fait jour.
- La paix négociée entre les vainqueurs lors du traité de Versailles (1919) redessine d'ailleurs l'Europe selon le principe des nationalités voulu par Wilson : de nouveaux Etats sont créés (la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'Autriche, la Yougoslavie, la Pologne), l'Alsace-Lorraine est rendue à la France, etc.

2. Le " diktat de Versailles "

- Toutefois, le traité condamne l'Allemagne, considérée comme seule responsable du conflit, à de très lourdes réparations. Le pays est démilitarisé et une partie de son territoire est occupé par des troupes franco-belges.
- Le Sénat américain refuse de ratifier le traité : les Etats-Unis ne souhaitent plus intervenir dans les affaires de l'Europe, d'une part, et les conditions d'une paix durable ne sont pas assurées par les traités d'autre part.
- La paix des vainqueurs est par ailleurs ressentie comme une humiliation dans le camp des vaincus. Certains intellectuels européens, comme le britannique John Maynard Keynes, la dénoncent et prophétisent de nouveaux conflits.

3. La création de la SDN

- La Société des Nations (SDN) est fondée à Genève en 1920, en application du pacte de la Société des nations intégré au traité de Versailles. Elle compte à sa création 32 Etats membres, c'est-à-dire l'ensemble des pays appartenant au camp des vainqueurs ayant signé les traités de paix.
- Ses principes reposent sur " la coopération entre les nations " pour garantir " la paix et la sûreté ". Ses objectifs sont l'abandon de la diplomatie secrète, une réduction de l'armement international et l'intégrité territoriale de l'ensemble des Etats membres.
- Mais les Etats-Unis refusent d'entrée dans la nouvelle organisation internationale. La SDN apparaît donc dès sa naissance comme une organisation dominée par les puissances européennes qui ont remporté le conflit.

II La SDN et son action

1. Le fonctionnement de la SDN

- Une Assemblée composée de tous les Etats membres vote des décisions qui sont mises en forme par un secrétariat et exécutées par un conseil composé de membres permanents et de membres non permanents : chaque Etat dispose d'un droit de vote. Toutefois, l'existence de cinq membres permanents (France, Royaume-Uni, Italie, Japon, puis URSS) prouve que tous les Etats ne sont pas à égalité dans la nouvelle institution.
- En cas d'agression d'un des Etats membres, le pacte prévoit des sanctions économiques et financières à l'encontre de l'agresseur. Et le Conseil peut " recommander " aux gouvernements des pays membres de mettre leurs forces armées au service des décisions prises par l'Assemblée.
- De nouveaux Etats rejoignent la SDN dans les années qui suivent sa création comme l'Allemagne, en 1926 et l'URSS, en 1934. Le nombre total d'Etats membres s'élève à 48 en 1920 et à 59 en 1934. La SDN est donc la première organisation générale des nations.

2. Les actions de la SDN

- Au crédit de la nouvelle organisation, on peut citer le règlement pacifique de plusieurs litiges frontaliers grâce à l'organisation de plébiscites dans les territoires disputés (entre la Bulgarie et la Grèce, la Pologne et la Lituanie par ex.). De même, les colonies allemandes et les territoires arabes perdus par l'ancien Empire ottoman sont confiés par " mandats " à la France et au Royaume-Uni.
- La SDN fait également progresser l'idée d'un droit international. Elle met également en place les premières " organisations techniques " internationales : un Haut commissariat pour les réfugiés (1921), une Cour de justice internationale, une Commission pour le désarmement, ainsi que d'autres institutions auxiliaires (Organisation internationale du travail, Organisation d'hygiène, etc.).
- Enfin, sur le plan économique, elle encourage une coopération internationale et organise le sauvetage économique de l'Autriche et la reconstruction de la Hongrie. Toutefois, la SDN sera impuissante à fédérer les Etats face à la crise de 1929.

3. L' " esprit de Genève "

- L'espoir impulsé par la SDN permet la signature du pacte de Locarno (1925), signé par le ministre français des Affaires étrangères Aristide Briand et son homologue allemand Gustav Stresemann. Par cet accord, l'Allemagne reconnaît ses frontières occidentales en échange de l'abandon d'une possibilité d'occupation franco-belge d'une partie de son territoire.
- En 1928, le pacte Briand-Kellog, ratifié par 65 Etats, met la guerre " hors-la loi ". Ce pacte procède de la volonté du ministre des Affaires étrangères français d'étendre le principe de sécurité collective à des Etats non-membres de la SDN, les Etats-Unis et l'URSS en particulier.
- Cet " esprit de Genève " (Robert de Traz) est porté par des intellectuels du monde entier (Thomas Mann, Maxime Gorki, Virginia Woolf, James Joyce, etc.), notamment à travers la Revue de Genève, fondée en 1920 dans le sillage de la SDN. Toutefois, cette publication, comme d'autres productions issues de l'organisation, reste largement confidentielle.

III Difficultés et faillite de la SDN

1. Les faiblesses de la SDN

- Certaines faiblesses sont inhérentes au fonctionnement de l'organisation : ainsi, le fait que les décisions doivent être prises à l'unanimité des membres du conseil réduit l'efficacité de l'organisation. De même, l'absence de moyens militaires de l'organisation l'empêche de faire appliquer les sanctions qu'elle souhaite imposer.
- La faiblesse de la SDN est également due au manque de volonté des démocraties qui la composent. Ainsi, c'est en vain que l'ex-empereur d'Ethiopie fait appel à l'organisation en 1936, alors que son pays a été envahi par l'Italie. De même, la remilitarisation de la Rhénanie par l'Allemagne nazie (1936) fait l'objet de condamnations qui ne seront pas suivies de sanctions.
- Le projet de fédération européenne, lancé en 1929 par Aristide Briand pour unir les démocraties occidentales se heurte aux nationalismes des Etats divisés face à la crise, et échoue l'année suivante.

2. L'échec de la SDN

- En 1931, le Japon envahit la province chinoise de Mandchourie. Cet acte est condamné par la SDN, mais une fois encore, cette condamnation n'est pas suivie de sanction. En 1933, le Japon quitte l'organisation. En 1933, l'Allemagne quitte également la SDN ainsi que la conférence sur le désarmement qui se déroule à Genève. L'Italie sort à son tour de l'organisation en 1937.
- La SDN se montre impuissante face au réarmement de l'Allemagne, à l'occupation des Sudètes et à l'Anschluss, c'est-à-dire devant toutes les grandes étapes qui ont mené au début du second conflit mondial.
- En 1939, elle exclut l'URSS, qui vient d'envahir la Finlande. C'est le dernier acte important de l'organisation. Lors de la déclaration de guerre de 1939, la SDN décide d'interrompre ses sessions jusqu'à la paix. L'organisation continue toutefois d'exister pendant le conflit, mais n'est plus qu'une coquille vide. En avril 1946, le britannique Lord Robert Cecil commente sa disparition avec ce mot : " La SDN est morte, vive l'ONU! ".